

Qu'est-ce qu'une Maison des Jeunes (MJ), un Atelier créatif ?

Une **Maison des Jeunes** est un endroit convivial de **rencontre**, d'**amusement**, d'**activités** et de **projets** pour **les jeunes de 12 à 26 ans**. Il existe 4 MJ sur le territoire wanzois : la MJ d'Antheit, la MJ de Bas-Oha, la MJ de Huccorgne et la MJ de Vinalmont/Wanzoul.

Un **Atelier créatif** est un lieu d'apprentissage d'une **technique artistique** pour tous **les jeunes de 12 à 26 ans**. Il existe 3 Ateliers créatifs : l'Atelier Théâtre « la Compagnie du Verre », l'Atelier Rock et l'Atelier Bande Dessinée. Des animateurs spécifiques professionnels encadrent les Ateliers créatifs.

Les MJ et Ateliers sont gérés par l'**ASBL Maisons des Jeunes de Wanze**. Il s'agit d'une association agréée et subventionnée par la Fédération Wallonie Bruxelles.

C'est le décret des « Centres et Maisons des Jeunes » qui définit le cadre légal de l'ASBL MJ Wanze. Par conséquent toutes les MJ et Ateliers créatifs sont également tenus de le respecter.

Quel est le rôle de l'équipe éducative ?

L'équipe éducative est composée d'un coordinateur et de 4 animateurs, tous diplômés de l'enseignement supérieur (éducateur, animateur socio-culturel, assistant social). Les animateurs veillent au bon fonctionnement des MJ, Ateliers et projets. Ils ont pour mission **d'aider les jeunes** tant dans la gestion des locaux qui sont mis à leur disposition que dans l'apprentissage des techniques artistiques ou pour les activités qu'ils souhaitent organiser.

Au niveau du fonctionnement, un principe de **participation active** est en vigueur. Les jeunes membres doivent s'impliquer dans la gestion quotidienne des infrastructures, dans les activités et projets. Des réunions sont organisées régulièrement par les animateurs ou à la demande des jeunes. Celles-ci permettent d'améliorer le fonctionnement quotidien et mettre sur pied des activités au départ des idées des jeunes. Ceux-ci sont donc vivement invités à y participer !

Le fonctionnement réside également sur la **confiance** réciproque entre les jeunes membres et l'équipe éducative. Quand l'âge ou la situation le permet, des responsabilités et des moments d'autonomie pourront être confiés aux jeunes. Mais l'équipe éducative n'est jamais très loin !

Pourquoi prendre sa carte de membres ?

Être membre, **c'est un engagement** ! En prenant sa carte, le membre déclare vouloir **participer activement** à la vie d'une Maison des Jeunes, à un Atelier. Cela implique une participation :

- régulière à la MJ ou l'Atelier
- aux diverses tâches quotidiennes comme le nettoyage du local, les courses, ...
- à l'organisation des activités : création, mise en place, promotion, rangement, ...,
- aux réunions de jeunes car elles sont indispensables au bon fonctionnement !

En contrepartie, les membres ont des avantages :

- des tarifs avantageux sur les boissons et snacks en vente dans l'ensemble des MJ et ateliers de l'ASBL MJ Wanze,
- des réductions sur certaines activités proposées,

- l'accès à des activités organisées exclusivement pour les membres comme le « Séjour Inter MJ et Ateliers », par exemple,
- la possibilité de participer à des réunions lors desquelles les membres peuvent donner leur avis sur le programme d'activités et le fonctionnement de leur MJ, leur Atelier,
- une assurance dans le cadre des activités de l'ASBL Maisons des Jeunes de Wanze
- à partir de 18 ans, la possibilité de prendre part aux réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'ASBL MJ Wanze.

Quelles sont les règles à respecter ?

De manière générale, venir à la MJ ou à un Atelier, c'est adhérer au fonctionnement existant basé sur la **confiance** et le **respect**.

Les membres, doivent toujours s'appliquer à **préserver la bonne image de la MJ** au sein des locaux et en dehors. Nous avons listé une série de **règles évidentes** que chaque membre doit respecter et faire respecter.

- Concernant **les locaux**, il est demandé qu'ils soient entretenus, nettoyés régulièrement, rangés et toujours en parfait état d'utilisation. Aux Ateliers, le matériel doit être remis en place !

Aux alentours des MJ, attention aux nuisances sonores ! Elles peuvent détériorer les relations avec le voisinage et ce, à toute heure. Après 22h, il est demandé d'adapter le volume de la musique. Merci aussi d'éviter les conversations nocturnes à l'extérieur.

Merci également de stationner vos véhicules sur les zones de parking et d'éviter les allées et venues inutiles en véhicule à moteur. Toutes les pratiques dangereuses de la conduite (excès de vitesse, demi-tours, ...) sont INTERDITES sur les routes adjacentes à la MJ, parkings, aires de sports, etc.

- Concernant **les rapports entre personnes**, nous souhaitons un maximum de convivialité ! Dès lors, il est INTERDIT de manquer de respect envers les personnes présentes à la MJ ou à l'Atelier.

Les provocations, menaces, violences verbales, physiques ou psychologiques ainsi que tout propos raciste, sexiste, injurieux n'ont pas leur place chez nous !

- Concernant **le matériel**, il est demandé aux membres des Ateliers de se munir de leur matériel à chaque séance (crayon, costume, livre, papier, ...).

Il est également demandé de travailler à domicile sur les projets en cours afin de pouvoir suivre le rythme nécessaire à l'apprentissage. Exemple : un dessin ne sera exposé que s'il est achevé !

Pour l'Atelier Rock, ne laissez dans le local de répétition que ce qui est vraiment nécessaire. La MJ ne pourra pas être tenue responsable pour toute dégradation ou disparition de matériel.

De manière générale, tout vol, vandalisme ainsi que la dégradation des équipements seront sanctionnés. Les dégâts devront être réparés ou remboursés par la personne les ayant commis.

- Concernant **le bar et la consommation**, nous essayons de proposer un large choix de boissons : softs, jus de fruit, eau, etc.

Nous avons également intégré **des limonades et jus issus de l'agriculture biologique** afin de conscientiser les membres à consommer « autrement ».

La caisse des jeunes permettant d'organiser des activités ou d'acheter du matériel, toutes les boissons venant de l'extérieur sont interdites, à l'exception de bouteilles d'eau. Vu qu'il n'y a pas de « bar » à l'atelier BD, les softs venant de l'extérieur y sont autorisés. Les boissons énergisantes ne sont pas permises.

La bière est également autorisée au sein des MJ et après l'Atelier Théâtre. Il s'agit d'un **privilège octroyé aux jeunes de plus de 16 ans uniquement**. Pour pouvoir en profiter au mieux, il est demandé aux jeunes de limiter leur consommation à 3 bières maximum par ouverture en MJ.

Néanmoins, même au-delà de 16 ans, les parents sont libres d'interdire leur enfant d'acheter de la bière. Il suffit de le signaler à l'équipe éducative.

La bière ne peut en aucun cas faire plus de 5,2°. Aucune bière ne pourra être servie à une personne déjà en état flagrant d'ébriété. Nous invitons également les personnes qui conduisent à ne pas consommer de bière. Dans le cas contraire, celle-ci engage sa propre responsabilité en cas d'accident.

Suite à une mauvaise gestion personnelle ou collective de la consommation, la vente de bière pourra être limitée ou interdite par l'équipe d'animation.

Seuls les animateurs et quelques membres (de confiance et plus âgés) ont accès au bar, sauf décision contraire de l'équipe éducative, notamment lors d'activités spécifiques (Cocognes, Up ! Great Festival, ...).

La MJ n'octroi **pas de crédit** ! Il est donc INTERDIT de faire ou de demander une « ardoise ». Toute consommation est payable au moment de la commande. Un conseil, si tu n'as pas d'argent, emprunte à un ami, pas à la MJ ! L'eau du robinet est offerte à chaque personne qui le demande et ce, à discrétion.

Chaque MJ applique une **double tarification** « membre » et « non membre ». Le tarif est clairement affiché dans le bar. Les personnes qui tiennent le bar doivent faire respecter cette double tarification.

La carte de membre peut être demandée lors d'une commande de boisson. Par conséquent, tout membre est prié de s'en munir à chaque visite.

Pour tous les membres et non membres, la consommation d'alcools et/ou de drogues dans les locaux et aux alentours de ceux-ci (parking, rues adjacentes, aires de sports, ...) est STRICTEMENT INTERDITE.

Quand puis-je venir à la MJ ou à l'atelier ?

Les locaux ne sont accessibles que dans le cadre des activités de l'ASBL MJ Wanze.

Pour les Ateliers BD et Théâtre, les horaires de la saison sont définis et communiqués au mois de septembre. Habituellement, l'Atelier BD se déroule le mercredi en soirée et l'Atelier Théâtre, le samedi après-midi. Des séances supplémentaires peuvent être ajoutées pour les nécessités des activités et projets.

Pour l'Atelier Rock, les horaires des répétitions sont définis avec chaque groupe.

Concernant les MJ, elles ont l'autorisation d'ouvrir deux jours par semaine, habituellement le mercredi et le vendredi. Les horaires sont définis avec l'équipe éducative et sont affichés dans chaque MJ. Le dimanche est un jour de fermeture obligatoire.

L'heure de fermeture maximale est 23h30 le mercredi et 2h30 le vendredi. Il en va de même pour toute activité extraordinaire organisée. Ne pas respecter cet horaire est une faute grave pouvant entraîner l'exclusion des membres.

Durant les congés scolaires d'été, les MJ peuvent éventuellement ouvrir un jour supplémentaire. Cette demande spécifique se fait en réunion avec l'équipe éducative au minimum un mois avant la période demandée. L'autorisation sera donnée sous réserve de la disponibilité des animateurs.

Pour toutes les MJ et Ateliers, **les membres sont priés de respecter rigoureusement les horaires fixés.**

Dans certains cas, une **clef** d'un local peut être prêtée à certains membres. Ceux-ci en ont la responsabilité et s'engage à l'utiliser « en bon père de famille » et uniquement pour les raisons définies avec l'équipe d'animation. Chaque local est obligatoirement ouvert et fermé par un animateur ou un membre qui a l'autorisation d'utiliser la clef.

La clef ne pourra pas être confiée à une autre personne sans l'accord d'un animateur. La perte de la clef et ses conséquences (remplacement éventuel de barillet, ...) seront à charge du membre qui l'a égarée.

Il est possible pour les membres de venir dans les locaux en dehors des horaires traditionnels pour du nettoyage ou des petits travaux. Dans ce cas, il est demandé de prévenir un éducateur pour information (SMS, téléphone).

Comment et quand prendre sa carte de membres ?

La carte de membre est utilisable dans **toutes les MJ** (Vinalmont/Wanzoul, Antheit, Huccorgne et Bas-Oha) **ainsi qu'aux Ateliers** (Théâtre, BD et Rock) de l'ASBL Maisons des Jeunes de Wanze.

Elle ne coûte que **5€/an** et est **valable un an, du 1er septembre jusqu'au 31 août**. Elle est **renouvelable chaque année auprès des animateurs**. Un bon conseil, renouvelez votre carte au mois d'août ! Pour l'atelier BD uniquement, la carte de membre est valable jusqu'au 30 septembre. Il est possible de prendre une carte de membre dans le courant de la saison. Sa validité de court tout de même jusqu'au 31 août.

Qui peut prendre la carte de membre ?

Le demandeur doit avoir entre 12 et 26 ans. Une dérogation peut être accordée à quelqu'un de plus de 26 ans. Le demandeur doit compléter et signer le présent « **formulaire d'inscription et règlement** ». Pour tous les jeunes mineurs, le règlement doit également être signé par un parent.

Le formulaire est également disponible sur demande et affiché dans chaque MJ et Ateliers.

Est-ce que la carte peut être retirée ?

Le membre est tenu de respecter le règlement. Dans le cas contraire, et compte tenu de la gravité de la faute commise, il peut se voir retirer sa carte temporairement ou définitivement et, par conséquent, se voir interdire l'accès à l'ensemble des locaux et activités de l'ASBL Maisons des Jeunes de Wanze.

Le retrait d'une carte de membre sera, dans la mesure du possible, notifiée au membre concerné. Celui-ci est bien évidemment autorisé à venir s'expliquer et à tenter de trouver un accord à l'amiable avec l'équipe éducative. Cette règle s'applique aussi aux non-membres.

Quoi d'autres ?

Merci de ne pas venir en MJ ou Atelier avec des armes, même factices (pas de carabines à plomb, etc.)

Le règlement est susceptible d'être modifié à tout moment par l'équipe éducative ou le conseil d'administration de l'ASBL MJ Wanze.

Le membre est prié de se munir de sa carte dès qu'il participe à un accueil, une activité, un projet de l'ASBL Maisons des Jeunes de Wanze.

Les personnes fréquentant une MJ, un Atelier ou une activité de l'ASBL Maisons des Jeunes de Wanze sont responsables du matériel qu'elles y amènent ou y laissent. L'ASBL ne pourra pas être tenue pour responsable d'un vol, d'une perte ou d'une dégradation de ce matériel.

Ce présent règlement est affiché dans toutes les MJ et Ateliers !

Par conséquent, il est censé être connu, accepté et respecter entièrement par chaque personne fréquentant les locaux et activités de l'ASBL Maisons des Jeunes de Wanze, détentrice ou non de la carte de membre.